

Lancement du service Internet WiMAX

Le ministre sortant des Télécoms, Gebran Bassil, a tenu hier une conférence de presse pour lancer le nouveau service Internet WiMAX en présence notamment des directeurs exécutifs des sociétés GDS, IDM et Cyberia, respectivement MM. Habib Torbey, Maroun Chammas et Bassam Jaber, et du directeur général de la compagnie Intel Liban, Alexandre Lucas.

Il s'agit d'une nouvelle technologie mobile, autrement dit d'un standard sur lequel se sont mis d'accord les compagnies de hardware afin de fournir l'accès Internet sans fil à grande vitesse sur des distances très larges. En d'autres termes, c'est une technologie qui ressemble à celle du DSL mais sans fil. Elle sera mise sur le marché pour la première fois au Liban par la société GDS. Celle-ci est une compagnie autorisée à transmettre les données à partir du ministère des Télécoms et de l'État libanais.

Selon le ministre Bassil, il existe pour le moment sur le

réseau WiMAX près de 200 abonnés en période d'essai. Ce chiffre pourrait s'élever à 5 ou 6 mille abonnés avec une capacité d'augmenter ce nombre à 15 000.

« Le coût de ce service sera déterminé par les sociétés du secteur privé en souhaitant que le tarif qui sera appliqué ne sera pas très élevé, que ce soit au niveau de l'abonnement mensuel ou du prix du modem », a encore dit Gebran Bassil. Pour l'instant, a-t-il précisé, le service WiMAX est assuré dans les régions de Baalbeck, Halba, Amioun, Miziara, une partie de Tripoli, Batroun, Jbeil, Saïda, Sarafand, Tyr, Nabatiyeh et Bint-Jbeil. Dans une étape ultérieure, seront couvertes les régions suivantes : Tripoli et ses banlieues, Zghorta, Ehden, Jounieh et ses banlieues, Faraya, Faqra, le Grand-Beyrouth et le Sud.

En réponse à une question, il a affirmé que toutes les compagnies autorisées par le ministère des Télécoms à transmettre des données sont

en mesure de commercialiser le WiMAX, y compris Ogero.

Inuffisance de capacités

Par ailleurs, le ministre Bassil a insisté sur la nécessité d'assurer aux sociétés, et par conséquent aux citoyens, des capacités en bandes passantes internationales. D'après lui, le Liban est encore loin des standards internationaux. Il a rappelé que lorsqu'il a été désigné à la tête du ministère des Télécoms, les capacités étaient de l'ordre de 0,4 mégabit alors qu'aujourd'hui elles sont de 1,3 mégabit. Elles devraient atteindre 2,3 mégabits, surtout qu'une décision à ce sujet a été déjà adoptée par le Conseil des ministres et que les crédits nécessaires lui ont été alloués.

Il a affirmé vouloir se plaindre délibérément devant l'opinion publique du manque de capacités de bandes passantes internationales dont souffrent les compagnies du secteur privé. Dans ce cadre, le ministre Bassil a souligné que conformément à Taëf, le ministre est un

partenaire essentiel au pouvoir exécutif mais des obstacles administratifs internes entravent son action. « Ces manœuvres sont soutenues malheureusement par des parties politiques, et c'est ce de quoi on se plaint », a-t-il martelé.

Privatisation et non pillage

« Ce qui arrive aujourd'hui relève en partie de la privatisation. L'on donne ainsi l'occasion au secteur privé de fournir un service aux Libanais et ce service est également fourni par le secteur public. Ce qui jette les fondements d'une concurrence entre le privé et le public », a-t-il dit.

Le ministre Bassil a d'autre part rappelé qu'il est contre la vente des fréquences radio selon la formule annoncée, affirmant que la priorité de l'investissement doit être donnée aux compagnies libanaises.

Il s'est prononcé pour « une privatisation rationnelle et équitable et non pour le pillage ».